

REGLEMENT DU CENTRE DE DOCUMENTATION

Les conditions d'accès

L'accès à l'espace biblio'doc est libre et gratuit pour :

Les étudiants, les formateurs et le personnel du CHRU de Nancy.

Les étudiants et les formateurs de l'IFCS lorrain.

Le public extérieur tel les intervenants, les étudiants et personnels d'établissements hospitaliers lorrains, ou les personnes préparant les concours d'entrée aux écoles et instituts du CHRU et à l'IFCS lorrain...

L'Espace biblio'doc est un lieu de travail et d'étude où le calme doit être respecté.

La bibliothèque ne peut être tenue pour responsable des vols ou des dégradations des effets personnels survenus dans ses locaux. Il est recommandé de prendre les précautions d'usage : ne pas laisser sacs à mains, objets personnels sans surveillance.

Il est interdit :

- **de fumer, manger, boire** (seules les bouteilles fermées sont autorisées) ;
- d'utiliser tout appareil susceptible de produire des nuisances sonores. L'usage des smartphones ainsi que tous appareils connectés doit se conformer à cette exigence.

La consultation et le prêt

- **Pour les étudiants des écoles et instituts du CHRU de Nancy, les agents du même établissement ainsi que pour les étudiants de l'IFCS lorrain.**

Les ouvrages :

L'emprunt est limité à 2 ouvrages pour une durée de 14 jours.

Certains documents faisant l'objet d'une signalisation particulière, dénommés usuels (dictionnaires, encyclopédies, ...), sont exclus du prêt et ne peuvent être que consultés sur place.

Les revues :

L'emprunt est limité à 2 revues pour une durée de 7 jours.

Conditions particulières pour le prêt systématique (nécessite l'inscription à ce service) : 14 jours (durée de prêt de 7 jours majorée des délais de port et de retour).

Les mémoires d'étudiants IFCS :

L'emprunt est limité à 2 mémoires pour une durée de 7 jours.

Les prêts peuvent être renouvelés **une fois** pour une durée égale à celle du prêt initial sous réserve que les documents ne soient pas demandés par d'autres lecteurs et que **la demande de prolongation soit effectuée avant la date établie pour le retour initial.**

*Pour le bon fonctionnement du prêt, le lecteur se **doit de respecter les délais** et les conditions du prêt.*

Pour tout retard, l'autorisation d'emprunter pourra être suspendue pendant une durée égale à la durée du retard.

*En cas de perte, de détérioration ou de non-restitution d'un document à la suite du 3^{ème} **rappel**, le lecteur s'engage à le remplacer ou à le rembourser.*

➤ **Pour les formateurs des écoles du CHRU de Nancy et de l'IFCS lorrain**

Les ouvrages :

L'emprunt est limité à 4 ouvrages pour une durée de 30 jours.

Ce prêt peut être renouvelé une fois si les documents ne sont ni demandés par d'autres lecteurs ni rendus en retard.

Certains documents faisant l'objet d'une signalisation particulière (usuels tels dictionnaires, encyclopédies, ...) sont exclus du prêt et ne peuvent être que consultés sur place.

Les revues :

L'emprunt est limité à 2 revues pour une durée de 14 jours.

Les mémoires d'étudiants IFCS :

L'emprunt est limité à 2 mémoires pour une durée de 30 jours.

➤ **Pour le Public extérieur**

Consultation sur place uniquement

- Excepté pour les personnes préparant le concours d'entrée à l'IFCS lorrain. Les conditions de prêt sont dans ce cas les mêmes que pour les étudiants du même institut.

Le fonds documentaire

L'Espace biblio'doc met à la disposition de ses lecteurs :

Plus de 3000 titres d'ouvrages.

43 abonnements.

Des mémoires IFCS.

Ouvrages de référence (encyclopédies, dictionnaires, annuaires...).

Ce fonds documentaire couvre les domaines suivants :

- Anatomie-physiologie
- Gestion hospitalière
- Droit
- Imagerie médicale
- Éthique
- Pédagogie
- Fonction cadre de santé
- Psychologie
- Gestion des entreprises (management, qualité, gestion projets)
- Secourisme
- Sociologie
- Soins infirmiers

Il est interdit d'annoter ou de dégrader les documents

Les autres services

3 ordinateurs sont mis à la disposition du public avec imprimante et scanner.

1 ordinateur situé à part est réservé exclusivement à la consultation du catalogue Bibliobase du CPN.

L'utilisation de ces ordinateurs est exclusivement réservée pour :

- Interrogation de bases de données ;
- Consultation des catalogues des bibliothèques universitaires ;
- Interrogation des moteurs de recherche.
- Impression ponctuelle de « dépannage »

Voir document « Charte informatique espace biblio'doc tour Marcel Brot » disponible sur place.

Site de retrait pour documents des Bibliothèques Universitaires de Lorraine.

Assistance à la recherche bibliographique sur demande.